

DIRECTION DES RETRAITES ET DE LA SOLIDARITE

Paris, le 18 janvier 2021

A l'attention des membres représentants du personnel
des instances nationales et locales

Objet : Evolution d'organisation de la DRS - comité de suivi Evolution 20.21

Comme nous nous y sommes engagés lors du CUEP du 18 décembre, nous vous proposons, pendant la phase de mise en place de la nouvelle organisation de la DRS, de poursuivre le partage régulier d'informations et le dialogue dans le cadre d'un comité de suivi spécifique.

Les principes et modalités de fonctionnement de ce comité, dénommé comité de suivi Evolution 20.21, sont précisées ci-dessous.

Fréquence et durée :

Le comité de suivi Evolution 20.21 se réunira une fois par trimestre, en présentiel ou distanciel (en fonction notamment de l'évolution du contexte sanitaire), à compter de mars 2021, pour une durée de 1h30. Des invitations « Outlook » vont vous parvenir rapidement.

Participants :

DRS : Michel Yahiel, Laure de la Bretèche, Isabelle Le Fouest, Hélène Gerbet, Thierry Ravot, Anne-Laure David, Philippe Joyeux

Représentants du personnel : les représentants du personnel des instances nationales et locales ; pour une meilleure continuité des travaux, nous suggérons la désignation de trois représentants permanents par organisation syndicale.

Ordre du jour type :

- Actualités stratégiques de la DRS
- Point de suivi sur Evolution20.21
- Synthèse RH sur Evolution20.21
- Restitution du Groupe RPS du CSSCTL d'Angers
- Restitution du Groupe RPS du CSSCTL de Bordeaux

En complément de cet ordre du jour type, un responsable ou un expert métier de la DRS pourra être invité à partager un sujet spécifique.

Articulation avec d'autres instances :

Le comité de suivi Evolution 20.21 s'articule avec les Groupes RPS des CSSCTL d'Angers et de Bordeaux qui seront sollicités afin d'assurer le suivi local des impacts de la réforme, avec une attention particulière pour la mise en place de la nouvelle Direction de la Stratégie clients.

Ces Groupes produiront chaque trimestre, pour restitution au comité de suivi, une note de synthèse précisant les points de vigilance ou alertes ainsi que les propositions correspondantes.

Les travaux du comité de suivi Evolution 20.21 contribueront à alimenter les points d'actualité qui seront réalisés lors des instances locales tout au long de l'année ainsi que le bilan de la mise en place de la nouvelle organisation qui sera présenté en CUEP au cours du second semestre 2021.

En espérant que ces dispositions vous conviennent, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur
Michel Yahiel